

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes**

Band (Jahr): **5 (1879)**

Heft Supplément au no 1

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISSANT 4 FOIS PAR AN

Prix de l'abonnement annuel : pour la SUISSE, 3 fr.; pour l'ÉTRANGER, 3 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et la rédaction, s'adresser à M. Georges Bridel éditeur, place de la Louve, à Lausanne.

Sommaire : Procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 1879, de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes. — Rapport supplémentaire de la commission chargée d'examiner l'emplacement du Tribunal fédéral (avec deux planches), par M. J. Carrard, architecte. — Chronique.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES,
DU 1^{er} MARS 1879, AU CERCLE DE BEAU-SÉJOUR.

Environ trente-cinq membres avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé et le président ouvre la séance à quatre heures et demie par la communication à l'assemblée de diverses lettres déposées sur le bureau.

Tandis que MM. Bezencenet et de Crousaz vérifient les comptes de l'exercice de 1878, comptes qui balancent par 2497 fr. 75, l'assemblée s'occupe de l'élection des membres du comité qui doivent remplacer les membres sortants.

Le comité de la Société a été reconstitué comme suit pour l'année 1879 :

Président : M. Louis Gonin, ingénieur, réélu.

Membres : MM. W. Fraisse, ingénieur, et J. Meyer, ingénieur, nommés en 1878 et sortant en 1880; MM. Georges Rouge et Bezencenet, architectes, nommés en remplacement de MM. Braillard et Wirz, membres sortants; E. Colomb, ingénieur, et H. Verrey, confirmés, le premier comme trésorier, le second comme secrétaire.

Les affaires administratives terminées, la société passe à la seconde partie de son ordre du jour, qui prévoyait la discussion du rapport de la commission chargée par la société d'examiner les avant-projets du Tribunal fédéral, rapport publié in extenso dans le bulletin de mars courant.

M. Carrard, architecte et membre de la commission, fait circuler plusieurs études destinées à faire comprendre de quelle façon l'on pourrait placer le Tribunal fédéral entre la place haute et la place basse de Montbenon. Un des projets comporte le détournement de la route actuelle, ce qui permettrait d'isoler et de dégager plus complètement l'édifice; M. Carrard, interpellé sur les frais que pourrait causer le détournement de la route, répond que ce travail causerait une augmentation de dépense de 11 974 fr. environ.

M. Fraisse, ingénieur, se range à l'avis de M. Carrard et demande que l'assemblée émette, par un vote, son avis sur les projets qui viennent de lui être soumis.

M. J. Verrey, architecte, fait ressortir les avantages de ces dernières études : Proximité de la ville, situation de l'édifice sur un point élevé où l'on arrivera en rampe douce, possibilité de voir le palais du tribunal depuis un grand nombre de quartiers de la ville et des environs; économie résultant de basses fondations moins considérables; enfin, dans le cas du détournement de la route, augmentation de surface de 4000 mètres carrés de terrain pour la place.

M. de Crousaz, ingénieur et inspecteur des travaux de la commune de Lausanne, qui avait jusqu'ici combattu l'idée de placer le palais de justice à la jonction des places haute et basse, déclare se rallier, après examen des plans, à la proposition de la commission.

La Société, après la clôture de la discussion, vote à l'unanimité moins une voix la résolution suivante :

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, après avoir pris connaissance du rapport déposé par sa commission au sujet de l'emplacement proposé pour le palais fédéral de justice, à Lausanne, remercie cette commission de son travail et en adopte les conclusions en ce qui la concerne; elle donne en particulier son adhésion au projet qui comporte le déplacement de la route au nord et charge son comité de faire part de ces vues à l'autorité communale.

L'assemblée décide aussi de faire autographier l'esquisse de M. Carrard prévoyant le déplacement de la route, d'y joindre le texte des décisions prises dans la séance et de faire paraître incessamment le tout dans un supplément du *Bulletin* de la société.

Après une communication de M. Meyer, ingénieur, concernant l'excursion que la Société a l'intention de faire cet été, la séance est levée à six heures et un quart.

Le secrétaire, H. VERREY.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DE LA COMMISSION

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES
CHARGÉE D'Étudier LA QUESTION DE L'EMPLACEMENT DU
TRIBUNAL FÉDÉRAL.

Monsieur le président et Messieurs,

Depuis notre séance du 30 janvier, où nous avons eu l'honneur de vous lire notre rapport, la municipalité de Lausanne a chargé votre commission d'établir, conjointement avec M. l'architecte Recordon, un projet pour les plans du Tribunal fédéral, en tenant compte de nos diverses critiques.

Cette mission nous obligeait d'étudier d'une manière plus complète la question de l'emplacement. Nous nous sommes mieux renseignés sur les projets d'aménagement de la place, en supposant le bâtiment situé dans la partie inférieure, et alors notre première opinion n'a fait que plus de progrès dans notre esprit. Il suffit de vous dire qu'il ne s'agit de rien moins que de remblayer de deux, peut-être même de trois mètres la place occupée maintenant par le gazon, et de construire un mur surmonté d'une grille le long des arbres pour soutenir ces terres, et de faire ainsi de la place basse deux plans de niveaux très différents. Nous avons donc raison de dire que Montbenon serait perdu pour les Lausannois. De plus, le coût du bâtiment serait considérablement augmenté par un cube de maçonnerie en fondations considérable, et la face à occident, ayant à l'angle S. O. une hauteur de huit mètres en contre-bas du rez-de-chaussée, coûterait en soubassement de pierres dures des sommes énormes.

Nous vous présentons, Messieurs, une nouvelle étude A conforme à notre premier projet, mais en supposant le bâtiment placé en entier sur la promenade basse; nous croyons que ce plan remplit les conditions nécessaires et qu'il peut être adopté. Il est très économique, la route n'étant modifiée que sur un parcours très faible.

Voici maintenant une étude B; le bâtiment est placé à peu près de la même manière que dans l'étude A, mais nous rejetons la route aussi près que possible des côtes et la faisons passer, dès la façade à l'orient du bâtiment, sous les arbres de la promenade nord; cette route rejoindrait celle de la Maladière près de la campagne Bon-Sol.

Vous verrez, Messieurs, et nous sommes convaincus que vous serez tous de notre avis, que ce nouveau plan est le meilleur, qu'il supprimera même l'idée de placer le bâtiment dans le centre de la place. Son seul inconvénient est d'être coûteux, mais cependant, si on le compare à l'emplacement adopté par nos autorités, vous verrez que la différence n'est au fond pas très considérable.

Nous supposons que la route actuelle, qui est maintenant en assez mauvais état, sera à refaire entièrement, pour ce qui regarde sa chaussée et ses trottoirs, après la construction du palais; que les bordures de trottoirs, les médillons devront se faire des deux côtés de la route jusqu'au delà de la façade occidentale du bâtiment; enfin, que ce travail commencerait dès la sortie du Grand-Chêne.

Devis de la route pour l'étude B.

820 mètres courants de route de 11 mètres de largeur;	
pour le nivellement et pour l'empierrement, le mètre	
à 20 fr. 10	Fr. 16482 —
600 mètres courants trottoirs, le	
mètre à 15 fr. 25 »	9150 —
Coulisses »	2000 —
Raccordem ^t du chemin de Villard,	
de celui du Languedoc, de la	
route de la Maladière, divers »	6000 —
	Fr. 33632 —

Devis de la route pour l'emplacement du bas de la place.

430 mètres courants de route de 11 mètres de largeur;	
pour le nivellement et pour l'empierrement, le mètre	
à 20 fr. 10	Fr. 8643 —
860 mètres courants trottoirs, le	
mètre à 15 fr. 25 »	13115 —
	Fr. 21758 —
	Différence, Fr. 11974 —

La différence n'est donc que de 11 974 fr., et sera, soyez-en bien assurés, compensée par les augmentations dans les cubes de la maçonnerie des fondations du bâtiment situé dans le bas de la place.

Pour l'une comme pour l'autre de nos deux nouvelles études, nous croyons que les nivellements sont très faciles et qu'on pourra sans aucune difficulté avoir le résultat suivant.

Le Grand-Chêne, à sa sortie, est à la cote 500^m50, l'entrée de la cour du palais serait à la cote 499^m20, devant le rond-point on aurait 497^m75, devant le perron 498^m, le niveau du rez-de-chaussée 500^m, ce niveau ne serait donc que de 0^m50, en contre-bas du haut du Grand-Chêne, et nous croyons que, sans inconvénient, on pourrait légèrement abaisser cette partie de la rue; cela faciliterait même le Lausanne-Ouchy pour rendre au trottoir la largeur que ses travaux ont contribué à diminuer. Enfin, en donnant au sous-sol une hauteur de 4^m, cet étage serait encore de un mètre plus haut que le sol actuel de la place de Montbenon; cet étage deviendrait donc un rez-de-chaussée très sain, où l'on pourrait placer avantageusement les archives et les logements des concierges, ce qui produirait une économie dans la construction.

Voici, Messieurs, tout ce que nous avons à ajouter à notre premier rapport.

Lausanne, le 1^{er} mars 1879.

J. CARRARD.

CHRONIQUE

Tous les visiteurs de l'exposition universelle de Paris ont conservé le souvenir des belles collections de reliefs, plans et photographies représentant les travaux exécutés par l'administration nationale française des eaux et forêts pour le reboisement des montagnes et l'extinction des torrents dans les départements du Midi et du centre de la France.

Nos collègues et nos concitoyens apprendront avec un vif intérêt que le conseil fédéral a fait demander, par l'entremise de M. l'ambassadeur Kern, au ministère français de l'agriculture et du commerce, une collection complète à cent exemplaires en photo-lithographie (1/2 grandeur) des vues des reboisements que l'administration des forêts a fait exécuter et qui étaient exposées au pavillon du Trocadéro.